

LES ECHOS DE PLOGONNEC

BULLETIN
MUNICIPAL

Été 2022

HORAIRES

Mairie 02.98.91.72.06

Horaires d'ouverture

Lundi à vendredi

8h45—12h

14h—17h30

Samedi 9h—12h

Fermée les samedis
des vacances scolaires



Dans ce numéro

L'histoire des
KÉROULAS

Rappel des règles
d'urbanisme

Les phytos,
parlons en !

Forum des
associations

EDITO DU MAIRE Didier LEROY

En écrivant ces lignes, je découvre les résultats du 1er tour des élections législatives. Au-delà des résultats, ce qui frappe une fois de plus, c'est le niveau important de l'abstention. L'une des solutions pour tenter de régler ce problème est peut-être d'envisager la possibilité, pour ceux qui le souhaitent, de recourir au vote électronique. Je pense en particulier aux plus jeunes d'entre nous qui trouveraient sans doute là un moyen plus adapté à leurs pratiques pour exercer leur droit (et devoir).

Dans l'actualité, vous avez remarqué que réapparaissent des mots qui avaient un peu disparu de notre vocabulaire :

inflation, force est de reconnaître que, entre l'augmentation importante du prix des carburants, le coût des énergies, le prix des matières premières et le prix de certains produits alimentaires, notre pouvoir d'achat subit un sérieux recul.

pénurie, avec la crainte de manquer de certains produits avec plus ou moins de conséquences pour notre vie quotidienne (composants électroniques, matériaux de construction, blé, huile et même moutarde,...). A cela il faut ajouter une pénurie de main d'œuvre. Nombre de secteurs d'activités peinent à recruter (restauration, bâtiment, services de santé, services à la personne, animation ...).

Ainsi va l'actualité, qui dans un mouvement perpétuellement alimenté par les médias, nous fait zapper d'un sujet à l'autre à un rythme effréné.

En dehors de cette actualité un peu morose, nous sommes entrés dans la belle période de l'été, synonyme pour beaucoup d'entre nous de vacances. L'occasion de se déconnecter des soucis du quotidien et de profiter d'agréables moments de détente.

L'été de Victor Hugo

C'est une fête en vérité

Fête où vient le chardon ce rustre;

Dans le grand palais de l'été

Les astres allument le lustre.

On fait les foins. Bientôt les blés.

Le faucheur dort sous la cépée;

Et tous les souffles sont mêlés

D'une senteur d'herbe coupée

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de très belles vacances.



Vie municipale

L'histoire des KÉROULAS

Dans quelques jours, va paraître un livre publié à compte d'auteur, intitulé « **L'histoire des KÉROULAS du Moyen-Âge à nos jours** »

Il retrace en 256 pages l'histoire de la famille Kéroulas sur plus de 6 siècles, depuis Brélès, près de Brest, jusqu'au Juch et aux communes avoisinantes en sud Finistère.

Nous cherchons à contacter les nombreux descendants de la famille Kéroulas ainsi que les personnes intéressées par l'histoire et les sagas familiales pour les informer de la sortie prochaine de ce livre. La commune de Plogonnec est très présente au fil des pages comme en témoigne l'index des nombreux noms de lieux en bas de page, et de nombreux descendants y résident encore.

L'histoire des KÉROULAS s'adresse avant tout, mais pas uniquement, aux descendants, qu'ils en portent le nom ou pas.

Il s'agit d'un livre de qualité, un beau livre pour tous, il sort ces jours-ci et vous disposez de quelques jours pour bénéficier du prix de souscription 25 €, au lieu de 35 €.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez obtenir de plus amples informations en adressant un e-mail à monsieur Bescond qui centralise les réservations à l'adresse : jfbescond@orange.fr.

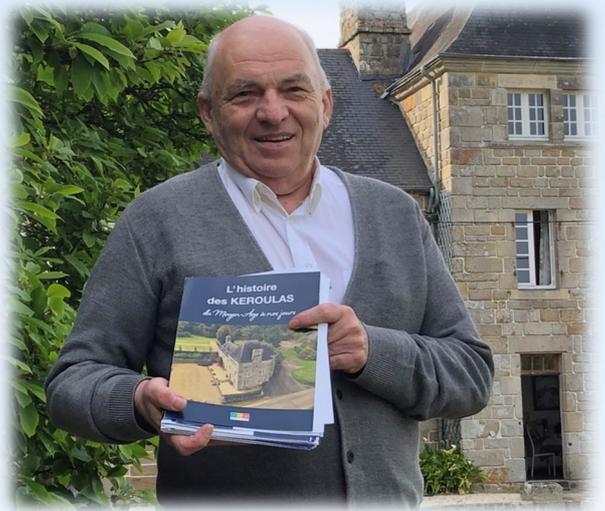


Photo « Ouest France »

Rappel des horaires d'ouverture de l'agence postale communale

L'agence postale communale est ouverte du lundi au vendredi de 14h00 à 17h15 uniquement. La levée du courrier a lieu avant 16h00.



ERRATUM des échos du mois de mai

Lors du dernier bulletin municipal une erreur s'est insérée sur le nombre de jeunes qui ont bénéficié de la subvention pour le séjour au Pays de Galles. Ce n'est pas 3 mais 13 jeunes qui ont bénéficié de l'aide de la commune.

La mutuelle communale.

Assureurs et organismes de mutuelle de santé, misant sur l'effet groupe, proposent aux communes de signer des conventionnements dans le but de permettre à chacun de ses habitants de bénéficier d'une mutuelle adaptée à un tarif négocié. Pour vous permettre d'avoir le choix la commune de Plogonnec a contractualisé avec : 1° Une compagnie d'assurance :

AXA, avec l'offre « Assurance santé pour votre commune ». Contacts : Fabienne DENNIEL : 06 45 96 60 16 Maïwenn BOCQUET : 06 40 43 14 36

2° Un organisme de Mutuelle Santé :

MUTUALIA, groupe crée à l'initiative de la MSA (Mutualité Sociale Agricole)
Contact : Carole RELAND : 07 87 37 69 58 ou « reland.carole@mutualia.fr ».

Vous n'avez pas de mutuelle, une couverture de soin inadaptée ou trop chère, n'hésitez pas à solliciter ces conseillères pour une étude personnalisée. Au besoin, elles se déplaceront chez vous.

Urbanisme / cadre de vie

Rappel des règles d'urbanisme:

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.



Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'Urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Vous pouvez consulter le Plan Local d'Urbanisme sur notre site internet www.plogonnet.fr afin de connaître la réglementation de votre zonage.

Le service urbanisme reste à votre disposition pour toutes questions, vous pouvez nous faire parvenir un mail à urbanisme@plogonnet.fr. Merci de nous préciser la section de votre parcelle et le N°.

Actions et sanctions

La commune est tenue de dresser procès-verbal avec transmission au Procureur, dès qu'elle a connaissance d'une infraction au Code de l'Urbanisme (art L. 480-1 CU)

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme).

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux (L.480-2 du code de l'urbanisme). Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution (L.480-5 du code de l'urbanisme) comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- création d'extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin...
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (type velux),
- construction ou modification de clôture, création de murs...
- Les adjonctions de parements,
- les piscines (+ 10m²)
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle,



Les phytos, parlons en !

Vous habitez à proximité de champs agricoles et vous vous posez des questions ?

Produits phytosanitaires, pesticides, herbicides, insecticides... Plusieurs termes sont utilisés pour décrire les produits servant à protéger les plantes dans leur bon développement. Les herbicides servent à lutter contre les "mauvaises" herbes, les fongicides contre certains champignons et les insecticides contre certains insectes ravageurs, comme la mouche du semis qui peut, par exemple, détruire la totalité d'un champ.

100 % des agriculteurs qui appliquent des phytos ont été formés à leur usage et aux nouvelles techniques permettant de les limiter. Cette formation obligatoire appelée "Certiphyto" est renouvelée tous les 5 ans.

3500 exploitations bretonnes se sont engagées depuis 2014 dans des démarches pour réduire l'utilisation des phytos et partager leurs pratiques. Les résultats sont encourageants : en moyenne, le nombre de doses phytos utilisées a baissé de 30% en 4 ans au sein des réseaux de fermes tests.

74 % des molécules disponibles au début des années 90 ne sont plus sur le marché : la part des produits les plus à risque a diminué au profit des produits issus de substances naturelles et des produits utilisés en bio.

60 000 km² de terres agricoles en moins en France depuis 1961 soit la région Grand Est ! Cette urbanisation amène une proximité plus importante entre agriculteurs et riverains. Notre indépendance alimentaire est une force et passe par le maintien de l'agriculture dans nos territoires.

Pourquoi les agriculteurs traitent-ils ?



Face aux **maladies, "mauvaises" herbes ou attaques d'insectes** qui peuvent entraîner jusqu'à la destruction totale d'un champ, **les agriculteurs ont besoin de protéger leurs cultures**. Pour un coût identique, il n'existe pas encore, à ce jour, d'alternatives non chimiques aussi efficaces. Les produits phytos permettent également d'**éviter la présence dans nos aliments de plantes toxiques** comme le datura.



En plus des précautions à prendre pour la santé et l'environnement, les traitements ont un coût et prennent du temps. Pour les limiter, **les agriculteurs observent la plante et le sol afin d'apporter la juste dose au bon moment et au bon endroit.**

Que font les agriculteurs pour éviter les phytos ?



Comme pour les antibiotiques, les phytos c'est pas automatique. De **nouvelles technologies de suivi agronomique les aident aujourd'hui** dans cet objectif. L'utilisation de **solutions alternatives non chimiques progresse** également. Robots de désherbage mécanique, pulvérisation haute précision, variétés résistantes aux agresseurs, associations de cultures sur plusieurs années pour diminuer les attaques... : **la recherche avance, les agriculteurs s'y investissent** mais cela nécessite du temps.



Pour bien vivre ensemble à la campagne, privilégions toujours le dialogue

Quelles sont les distances à respecter vis-à-vis du voisinage ?



Périodes, zones ou distances de traitement : c'est la législation qui autorise ou non les agriculteurs à épandre après avis de l'ANSES. Selon le produit et son mode d'application, la réglementation impose différentes distances le long des zones habitées :

- 0 m pour les produits phytos homologués en bio
- 5 m pour la plupart des produits (10 m en arboriculture)
- 20 m incompressibles pour les produits les plus à risque

Excepté pour les produits les plus à risque, qui sont de plus en plus rares, certaines distances peuvent être réduites par des chartes départementales si l'agriculteur utilise des buses de pulvérisation "dernière génération".

Quels sont les produits épandus avec un pulvérisateur ?



Selon les besoins, les agriculteurs utilisent le pulvérisateur pour épandre des produits phytosanitaires ou des produits nutritifs :

- des produits chimiques de synthèse homologués,
- des produits issus de substances naturelles dits de "biocontrôle",
- des produits nutritifs : engrais liquide ou encore des oligo-éléments.

Les particuliers utilisent aussi parfois des pesticides :

anti-mouches, raticides, produits pour traiter les combles, façades et toitures, anti-puces, anti-poux, désinfectants ménagers et autres produits contre les champignons, bactéries...



Pourquoi les agriculteurs traitent-ils tard le soir ?



Pour protéger efficacement ses cultures tout en ayant le moins d'impact possible sur l'environnement, l'agriculteur prend en compte différents paramètres : le vent, l'humidité et la température. L'objectif n'est pas de se cacher en traitant tôt le matin ou tard le soir. Le taux d'humidité de l'air augmentant, traiter le soir favorise l'efficacité du traitement et permet donc de réduire les doses de produit utilisées.

Autre avantage, cette pratique limite l'impact direct du produit sur les abeilles et autres pollinisateurs qui sont absents des champs après le coucher du soleil.



Pourquoi ne pas tout faire en bio ?



En bio, on utilise des techniques alternatives aux phytos de synthèse, y compris avec un pulvérisateur. Les rendements sont souvent plus faibles et variables. Le passage en bio n'est pas toujours facile avec, pour certaines productions, des impasses techniques. C'est une prise de risque dans un marché concurrentiel mais, si la demande des consommateurs se poursuit, le nombre d'agriculteurs bio augmentera encore.

Agriculture bio et conventionnelle sont complémentaires pour répondre à la diversité des attentes des consommateurs. Les agriculteurs échangent régulièrement sur les pratiques, c'est donc toute la profession qui progresse ensemble.



Comment les produits sont-ils testés ?



Pour nous protéger, le recours aux produits phytos est très encadré en France. Les produits phytos utilisés sont tous homologués par un organisme indépendant : l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), après avoir été soumis à des tests qui durent en moyenne 10 ans. L'homologation prend en compte systématiquement les risques sanitaires pour les personnes qu'elles soient directement utilisatrices ou non (famille, voisinage, consommateurs...).



L'objectif pour l'agriculture conventionnelle est de parvenir à un bon équilibre entre les exigences de santé, non discutables, et les bénéfices apportés par un usage raisonné des phytos pour la protection des cultures :

- > pour garantir des aliments de bonne qualité nutritionnelle et sanitaire,
- > en quantité suffisante et à des prix abordables pour les consommateurs.

Pour toute question sur l'épandage de produits phytosanitaires, contactez la chambre d'agriculture:



• Côtes d'Armor :
arnaud.montigny@bretagne.chambagri.fr

• Finistère :
anthony.charbonnier@bretagne.chambagri.fr

• Ille-et-Vilaine et Morbihan :
anne.courtois@bretagne.chambagri.fr

Vie associative

Forum des associations:

Le Centre Social ULAMIR e bro glazik prépare la 29^e édition du Forum des Associations. Il aura lieu le **samedi 3 septembre 2022**.



Les associations de la commune, ainsi que celles qui interviennent sur celles-ci ont reçu les courriers pour les inscriptions.

Pour les nouvelles associations, il est possible de se procurer ce bulletin d'inscription auprès de l'ULAMIR.

Afin de pouvoir communiquer au mieux sur cette journée, les inscriptions seront à retourner avant le samedi 30 juillet !

Renseignements et inscriptions :

Centre Social ULAMIR e bro glazik au
02 98 91 14 21 - cindy@ulamir-ebg.org

Les enfants sont des princes

**À ERGUÉ-GABÉRIE
PLOGONNEC
LOCRONAN
LANDUDAL
PLOMELIN
GUENGAT
QUIMPEL
& BRIEC**

**SPECTACLES
CONCERTS
ACTIVITÉS**

Tout au long de la journée

Balade petit train, baptême poneys,
montée au clocher, ludothèque, récréathèque
Ateliers : perles, crêpes, photos
Grands jeux de bois
Petites animations foraines

Vos rendez-vous ponctuels

Yoga : 11h15, 14h, 15h
Court-métrage « 1500 ans après + animations 11h, 14h
Initiation au beat box 11h
Show Case de Mike Fly 11h45
Initiation crêpes et animation musicale 15h-17h30
Spectacle « Zéphir et Alizé 16h et 17h
Déambulation Les Fulupik 17h30

**FESTIVAL
JEUNE PUBLIC**

**LES
ENFANTS SONT
DES PRINCES** 7^e ÉDITION

**PRINSEZ-ED EO
AR VUGALE**

MERCREDI 10 AOÛT 2022
de 10h30 à 18h30, coeur de bourg

La troménie de Marie

La troménie de Marie, est une marche qui partira de Nantes le 18 juin et fera le tour de la Bretagne pour se terminer à Sainte Anne d'Auray le 10 septembre pour une grande fête autour de Marie avec les cinq évêques de la province de Rennes. Une calèche tirée par un cheval portera une statue de Marie tout au long des 1100 kms parcourus pendant 72 jours de marche.

Vous pouvez vous joindre à cette marche pour une journée, ½ journée, une semaine ou bien décider de faire le tour de la Bretagne !

Le **samedi 20 août 2022**, la troménie partira vers 10h de Ste Anne La Palud en direction de Plogonnec où elle arrivera vers 17h00. Une soirée de veillée aura lieu ensuite à l'église et se terminera par une adoration. Elle repartira le lendemain matin vers 10 h en direction de Landrévarzec.

La troménie a besoin de votre soutien pour l'accueillir sur Plogonnec, la nuit du samedi 20 au dimanche 21 août :

- **Pour loger l'équipe organisatrice** de la troménie en 1 ou 2 ou 3 maisons (10/12 pers), diner + petit déj. (4 responsables de la troménie +2 référents de semaine +2 marcheurs accompagnateurs et intendants + 1 meneur et 1 groom).
(dans l'idéal, le meneur et le groom sont à proximité du lieu d'accueil du cheval).

- **Pour le cheval** : un pâturage vert, clôturé (env. 500m²) dans un rayon d'1 km de l'église, avec eau, sinon étable ou box où l'équipe de la troménie est en mesure de créer un paddock (une clôture). Le cocher et le groom s'occupent de tout, ainsi que de la nourriture du cheval.
- **Pour la calèche**: un lieu où la stationner en sécurité pour la nuit et recharger les batteries de la calèche.

Coordonnées : Guy et Anne-Sophie de La Roche – « Association La Troménie de Marie »
 tél. 06 62 64 68 68 ou guydelarochesa@hotmail.fr

Programmation municipale de juillet à décembre 2022

JUILLET-DECEMBRE 2022

**P
r
o
g
r
a
m
m
a
t
i
o
n
m
u
n
i
c
i
p
a
l
e**

Festival
Les enfants sont des princes
 Mercredi 10 août
 10h30-18h30
 Animations Coeur de bourg
GRATUIT

Sur les chemins de l'été
 1^{er} juillet, 18h
 Rando
 St Albin et sa vallée
 Départ MPT de ST Albin

Expositions
 Journées du patrimoine
18-19 septembre

A l'église : objets du culte

A la Médiathèque :
 Expo : les fêtes à Plogonnect
 Animateur de 14h à 16h
 Animations enfants : jeux à disposition

Juillet - Décembre
 Expos photos **sur le placitre** :
 Les Kermesses

**« Tous en fête »
 à L'Arpège**

Humour : Attaché de presque 2
 Le **8 octobre**, 20h30 tarif 9€

Le château de sable, à partir de 7 ans
 Le **9 octobre**, 16h, jauge 60
 Salle multi-activités
 Tarif 4€, réservation conseillée

Plateau de danse hip-hop, pour tous
 Le **9 octobre**, 17h Tarif 7€

Billetterie mairie ou sur place

**Vide-jardin
 À L'Arpège**

Expo photos de jardins
 Animation compostage
 Atelier aquarelle
 Animations nature
 Expos outils anciens

5 novembre 10h30-16h30
GRATUIT

Déambulation de rue
 Dark noz
 Eostiged Ar Stangala

Samedi 17 décembre, en nocturne
 Centre bourg
GRATUIT

Festival
Théâtre à tout âge
 Art du cirque : TRAITS
 Concert : CHANSONS
 Séances scolaires
2 au 5 décembre

Retrouvez nous sur
l'application mobile



Une application qui peut sauver

Staying Alive est une application gratuite qui cartographie les défibrillateurs cardiaques de la commune et également dans le monde.

Les principales fonctionnalités sont:

- La recherche des 10 défibrillateurs les plus proches de vous ou à une adresse précise.
- Le signalement de nouveaux défibrillateurs
- Le « Bon Samaritain », développé en partenariat avec les services d'urgence, permet à toute personne formée aux gestes de premiers secours d'aider à sauver une vie en étant alerté en cas d'arrêt cardiaque à proximité
- Le rappel des gestes qui sauvent avec l'illustration de la chaîne de survie « appelez, massez, défibrillez et attendez les secours »
- Un guide pratique sur l'utilisation d'un Défibrillateur Automatique Externe (DAE)
- Un mode « urgence » qui vous aidera si vous êtes confronté à un arrêt cardiaque à réaliser les bons gestes dans le bon ordre.

Céramiste sur la commune

Erhel L'Hostis Merlier alias Terrelig, céramiste diplômée et artisan d'art, ouvre les portes de son atelier les lundi et jeudi après-midi de 13h30 à 16h ou sur rendez-vous. Spécialisée dans la fabrication de diffuseurs d'eau écologiques appelés également « ollas », elle se fera un plaisir de vous présenter son travail et les différents modèles disponibles à la vente.



Terrelig
Lieu dit Théores
à Plogonnec

06 87 65 92 60

Erhellhostis29@gmail.com

Etat civil

Naissance

Naëly RICHOU COQUIL le 23 avril

Gaspard LE ROUX le 10 mai

Adaline MOËNNER le 13 mai

Décès

Marie Catherine DAGORN veuve MOËNNER le 06 mars

Pierre-Yves HEYLEN le 30 mars

Serge JOLY le 20 avril

Denise LOZAC'HMEUR veuve QUINTIN le 10 mai

Thérèse SUIGNARD veuve SUIGNARD le 15 mai

JUSOT Didier le 07 juin